

lefigaro.fr

LE FIGARO

« Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur » Beaumarchais

LE FIGARO

Éoliennes: les opposants durcissent leur combat

Les associations et les élus qui dénoncent l'implantation « excessive » de champs d'éoliennes en France ont décidé de se regrouper pour porter leurs dossiers en justice et gagner en visibilité.

Au lieu d'agir en ordre dispersé, les associations qui veulent faire barrage à la prolifération d'éoliennes en France ont décidé de s'unir. Le mois dernier, 165 associations ont déposé un recours commun contre un projet visant à multiplier par

2,5 en dix ans la puissance éolienne terrestre en Nouvelle-Aquitaine, où l'on compte déjà 600 mâts. Alors que les batailles judiciaires se multiplient, les associations et les élus comptent sur leurs actions communes pour accroître

leur impact médiatique et répartir entre eux les frais juridiques élevés. « Il va falloir se battre car Emmanuel Macron va faire de l'éolien l'étendard écologique qui lui permettra de gagner des voix pour la prochaine présidentielle », prédit Jean-

Louis Butré, président de la Fédération environnement durable (FED). Dominique Bussereau, président de l'Assemblée des départements de France, se dresse également contre « les excès » des « bonimenteurs de l'éolien ».

→ BUSSEREAU: « L'EXCÈS D'ÉOLIEN NUIT À L'ÉOLIEN »
→ LES MARINS-PÊCHEURS INQUIETS POUR LA RESSOURCE HALIÉUTIQUE
→ UNE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ QUI RESTE MINEURE EN FRANCE
PAGES 2 À 4 ET L'EDITORIAL

Votez aujourd'hui sur lefigaro.fr
Faut-il continuer à développer l'éolien?

DAMIENALLEGRI - STOCK.ADOBE.COM
BNF



ÉDITORIAL par Étienne de Montety edemontety@lefigaro.fr

Vent de fronde

Is ont poussé ces vingt dernières années, ces hauts mâts blancs, comme l'« oiseau langoureux et toujours irrité » dont s'étonnait Apollinaire. Après le temps des centrales thermiques, après l'opprobre jeté sur le nucléaire, les éoliennes sont apparues, blanches, élancées, innombrables. Bientôt, elles ont couvert la France, massivement : l'expression « champ d'éoliennes » dit assez bien la chose. Aujourd'hui, il n'est guère de projet d'installation qui ne rencontre une vive opposition. La résistance ne prend pas forcément une forme spectaculaire, mais des recours se multiplient, déposés par des associations résolues : l'impression d'excès est générale, et les riverains sont excédés. Des sites naturels, des bijoux architecturaux sont menacés par l'arrivée intempestive de ces tristes hérons au long bec emmanchés d'un long cou. Un vent de fronde souffle sur le pays, non pour entraîner les lourdes pales mais au contraire pour les arrêter. Devant ces flèches, peut-être gracieuses de loin, assurément affreuses de près, les populations concernées sont perplexes : pourquoi cette frénésie? Sont-elles rentables au re-

gard du coût de leur installation? Inoffensives pour les oiseaux et les chauves-souris? Leur sifflement nuirait gravement à la santé... À leurs doutes une même réponse est faite, qui tient lieu d'argument d'autorité : l'éolien est « propre ». Ce qui est le plus agaçant, souvent, c'est le discours qui accompagne une technologie, la porte, l'impose. « Propre », soit, mais qu'est-ce à dire? Les promoteurs ont oublié dans leur magnifique rhétorique un très vieux mot : le beau. L'énergie produite par le vent est renouvelable, tant mieux, non polluante, à la bonne heure; cependant, ces considérations ne doivent pas en occulter une autre : l'harmonie d'un paysage, d'un horizon, qu'il soit naturel ou sculpté par le génie humain, participe de la paix intérieure de chacun, nécessaire à sa vie. Tout le monde a le droit d'être dignement éclairé et chauffé, mais - faut-il le graver au fronton des édifices? - la beauté est un chef-d'œuvre en péril. Or, elle aussi, elle d'abord, est une condition de notre bien-être.

TERRE ÉOLIENNE, L'OCCITANIE MOINS DANS LE VENT

Terre de naissance, en France, de l'éolien, et troisième région éolienne du pays, l'Occitanie semble désormais accuser quelques résistances. Alors que 8,6 % de sa production électrique provient de ses géantes de fer, et qu'elle s'est engagée à devenir la première région du pays à énergie positive à l'horizon 2050, plusieurs projets ont récemment été retoqués. Fin juin, la préfète de l'Aude a ainsi rejeté l'implantation d'un parc de 26 éoliennes réparties sur cinq communes des Corbières. Parmi les motifs: la mise en danger de plusieurs espèces de grands rapaces protégés et l'atteinte aux paysages. En janvier dernier, c'est la préfète de l'Hérault qui avait également refusé la construction d'une centrale de cinq éoliennes.



FRANÇOISE BOUCHON/LE FIGARO

Ma position sur les éoliennes est très claire: elles sont indispensables à la transition énergétique de notre pays. (...) Pour autant, je considère que nous ne réussirons pas le déploiement de l'éolien si nous n'écoutons pas les craintes de certains élus et de certains citoyens

ÉLISABETH BORNE
ALORS MINISTRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE, LE 3 MARS 2020

Des associations s'unissent pour combattre les éoliennes

165 structures ont déposé un recours contre un document qui préconise de multiplier par 2,5 la puissance de cette énergie en Nouvelle-Aquitaine.

ANGÉLIQUE NEGRONI
anegroni@lefigaro.fr

AU LIEU d'agir en ordre dispersé, elles font front commun. Dans leur combat contre les éoliennes qui, selon elles, défigurent en France nos paysages, des associations ont décidé de s'unir pour attaquer. Cette première démonstration de force est survenue le mois dernier. À la place de quelques bénévoles saisissant habituellement la justice, ce sont cette fois 165 associations qui ont ensemble déposé un recours. Toutes s'en sont prises à un document de portée régionale visant la Nouvelle-Aquitaine et qui renferme d'inquiétants objectifs.

Le Sradet - car c'est son nom - indique qu'il faudra d'ici à 2030 multiplier par 2,5 la puissance éolienne terrestre dans cette région, laquelle compte déjà 600 mâts. « Et on n'en veut pas davantage », indique Jean-Louis Butré, le président de la Fédération environnement durable (FED), qui annonce la couleur. « Comme chaque région va avoir un Sradet, on attaquera dès qu'on le pourra ce document en nous rassemblant. » Les associations de la Bourgogne-Franche-Comté ont d'ailleurs déjà mis sabre au clair. « Dès que l'arrêté du préfet de région

sera publié, on déposera un recours », avertit l'un des responsables, Michel de Broissia.

Cette stratégie de se regrouper, sans incidence sur les suites judiciaires des dossiers, permet ainsi à ces antiéoliens d'être plus visibles sur la scène médiatique. « Car dire qu'on attaque un document régional, ça n'attire pas les foules, mais dire qu'il y a 165 associations frappant à la porte d'un tribunal, c'est plus porteur », signale-t-on à la FED, où l'on cherche justement à braquer les projecteurs sur ces schémas régionaux.

Étendard écologique

Selon M^e Frédérique Cadro, spécialiste de la question, ces derniers n'ont rien d'innocents. « Par exemple, les plans locaux d'urbanisme doivent être compatibles avec leur contenu », dit-elle. « Ces documents sont un véritable ticket d'entrée dans chaque territoire pour tous les promoteurs d'éoliens, ajoute-t-elle. En cas de recours contre un projet, ces derniers pourront s'en prévaloir pour obtenir gain de cause devant les juges. » Or selon les associations, si ces feuilles de route sont appliquées à la lettre, ce sont des milliers de nouvelles éoliennes qui vont voir le jour en France. Après les régions du Nord qui affichent

déjà complet, tout va dégringoler sur la tête des autres collectivités...

Présentant alors que le rythme des batailles judiciaires ne va guère décroître, les associations se serrent les coudes. Leurs actions communes permettent également une répartition entre elles de frais juridiques, à chaque fois, élevés. « Il va falloir se battre, car Emmanuel Macron va faire de l'éolien l'étendard écologique qui lui permettra de gagner des voix pour la prochaine présidentielle », prédit Jean-Louis Butré. Les propos rassurants du chef de l'État en janvier dernier, sont donc, pour lui, de l'histoire ancienne. À l'occasion d'une table ronde sur l'écologie, Emmanuel Macron avait ainsi indiqué avoir pris conscience du rejet de l'éolien par la population. Le mois suivant, en février, Elisabeth Borne, qui était encore sa ministre de la Transition écologique, avait renchéri. Devant des sénateurs, elle avait même eu des paroles fortes parlant de « développement anarchique de l'éolien » ou encore « de saturation visuelle ». Mais ensuite, en avril, le gouvernement avait publié la programmation annuelle de l'énergie qui fixe des objectifs d'ici à 2028 et qui prévoit plus du doublement de la capacité d'éolien terrestre. Une douche froide pour les adversaires des énergies électriques intermittentes.



Face à une guerre judiciaire soutenue qui risque d'être engagée, les associations qui protègent le patrimoine ont décidé de rejoindre les rangs de ces kyrielles de structures locales qui dépendent, elles, les intérêts des riverains. « Il faut faire cause commune, car il va y avoir trop de projets à combattre », estime Julien Lacaze, le président de Sites et Monuments. Pour la première fois, les principaux représentants de ces deux branches associatives ont en conséquence signé ensemble une lettre adressée au chef de l'État. Ensemble encore, ils ont été reçus à l'Élysée par des conseillers, le 9 juillet dernier. « On les a alertés de l'existence de vraies tensions en France provoquées par le rejet massif des éoliennes », signale Julien Lacaze. ■

Des éoliennes sur la commune de Leury, dans l'Aisne.
- PHILIPPE HUGUEN/ AFP

Bussereau: « Il appartient à tous les élus locaux de se battre contre des projets qui détruisent notre patrimoine »

Dominique Bussereau est président du conseil départemental de Charente-Maritime et président de l'Assemblée des départements de France.

LE FIGARO. - 165 associations qui dénoncent l'invasion éolienne en Nouvelle-Aquitaine ont déposé un recours pour y faire barrage. Qu'en pensez-vous ?

Dominique BUSSEREAU. - Je les comprends. Les douze présidents de département de ce territoire, dont je fais partie pour la Charente-Maritime, ont fait savoir au président de région que le Sradet (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, qui fixe divers objectifs notamment dans le domaine de maîtrise et de valorisation de l'énergie, NDLR) prévoit trop d'éoliennes, par ailleurs toutes concentrées au nord de ce secteur. Dans la Vienne, les Deux-Sèvres et une partie de la Charente-Maritime, on trouve une accumulation de mâts installés, de projets en cours et de projets à l'étude. À l'inverse, au sud de Bordeaux, il n'existe pas d'installations. Pourtant dans les Landes, les Pyrénées-Atlantiques ou encore dans le Lot-et-Garonne, il y a aussi du vent. C'est l'excès d'éoliennes à certains endroits qui suscite la désapprobation des élus.

Votre département est-il à ce point touché ?
C'est le cas dans sa partie nord. Quand on arrive par l'A 10, en direction de La Rochelle, on voit désormais se dresser dans le paysage des murs d'éoliennes qui cachent

les flèches de nos églises romanes ou de nos abbayes. Face à cet excès, j'ai décidé de m'inspirer de ce qu'a fait Xavier Bertrand dans la région des Hauts-de-France qu'il préside. Comme lui, j'ai créé, l'an passé, un observatoire de l'éolien. À chaque fois qu'un projet se présente et qu'une association ou un maire le fait savoir, cette structure émet un avis après avoir étudié le dossier. Si malgré un avis négatif rendu, le préfet maintient le chantier, nous attaquons son arrêté devant la justice. Pour éviter ces recours, le nouveau préfet, Nicolas Basselier, a eu la bonne idée de mettre en place un groupe informel et de rassembler autour de lui tous les acteurs concernés, dont l'observatoire, afin de trouver des terrains d'entente. Malgré cette initiative, le département a déjà déposé cinq recours.

Fait-on fausse route en développant l'éolien ?
Son coût est excessif par rapport à ce qu'il produit en électricité.

J.-C. MARINIANI/LE FIGARO



Il existe aujourd'hui un vrai sentiment anti-éolien dans notre pays

DOMINIQUE BUSSEREAU

té. La France a besoin d'un mix énergétique et notre pays commet une erreur en renonçant à développer ou à moderniser ses usines de production nucléaire. L'hydro-électrique a, par ailleurs, des potentialités qui ne sont pas assez exploitées. On fait aujourd'hui l'impasse sur des nouvelles technologies car on s'est focalisé sur ces marchands de soupe vendant de l'éolien. D'ailleurs, j'observe que les Allemands, qui ont défigurés leur grande région de plaines au nord de Hanovre et au nord de Berlin, sont en train de démonter leurs éoliennes. Ils pointent désormais le coût excessif de ces installations et ils tiennent comptent du ras-le-bol de la population face à ces paysages abimés.

En France, y a-t-il ce même ras-le-bol ?

Le temps où les gens se faisaient tondre comme des agneaux par des propagateurs de l'éolien est révolu. Il existe aujourd'hui un vrai sentiment anti-éolien dans notre pays et celui-ci a été provoqué par ceux-là mêmes qui font la promotion de ces énergies électriques intermittentes. À force d'installations excessives tous azimuts, ils ont fini par retourner la population contre eux. D'ailleurs, les municipalités qui ont succombé aux boniments de l'éolien ont été battues et remplacées par d'autres équipes lors des dernières élections de mars dernier.

Le gouvernement prend-il conscience de ce rejet ?
Le président de la Républi-

que reconnaît aujourd'hui qu'il y a autour de ces projets un seuil d'acceptabilité à ne pas franchir. Quand elle était ministre de la Transition écologique, Elisabeth Borne avait, elle aussi, indiqué avoir pris conscience de l'expansion de la population. J'espère que Barbara Pompili, qui lui succède, percevra ce même rejet. Je pense que le gouvernement a enfin compris que l'excès d'éolien nuit à l'éolien.

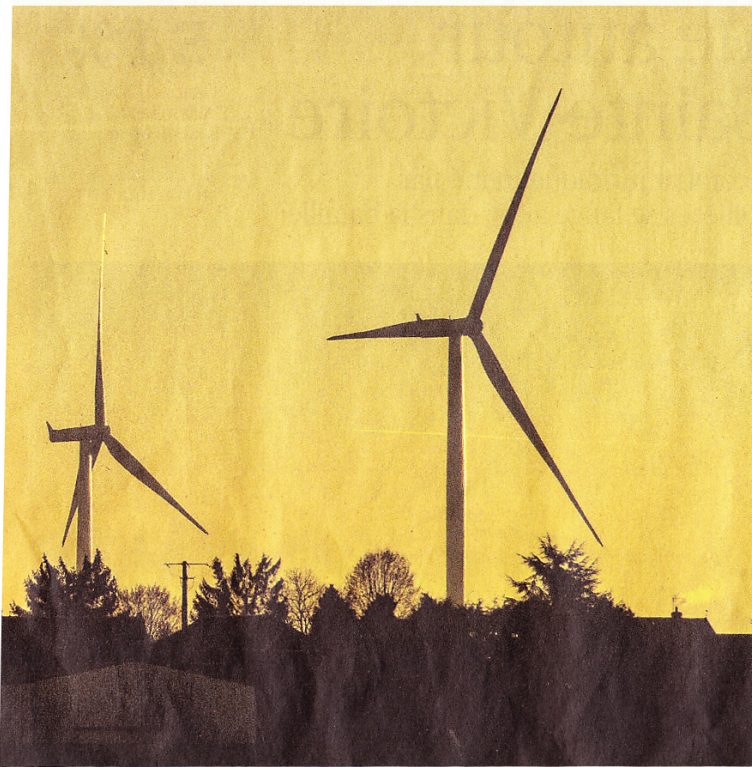
Vous semblez bien confiant, alors que les associations affirment que près de 8 000 nouveaux mâts vont être installés en France.

J'ai le plus grand doute qu'on parvienne à réaliser l'intégralité de ce projet. Mais il faut aussi que les territoires se mobilisent. En tant que président de département, je suggère à tous mes collègues de mettre en place un observatoire de l'éolien sur leur secteur. Il appartient à tous les élus locaux de se battre contre des projets qui détruisent notre patrimoine. Ils doivent relayer le ras-le-bol des habitants et montrer aussi à une population, parfois trop passive, qu'il faut agir pour sauver nos paysages.

Êtes-vous favorable aux éoliennes en mer ?

J'y suis favorable dès lors que les installations ne sont pas visibles des côtes et qu'elles ne perturbent pas les activités de pêche. Mais aujourd'hui, même ce type de projets soulève des inquiétudes au sein de la population.

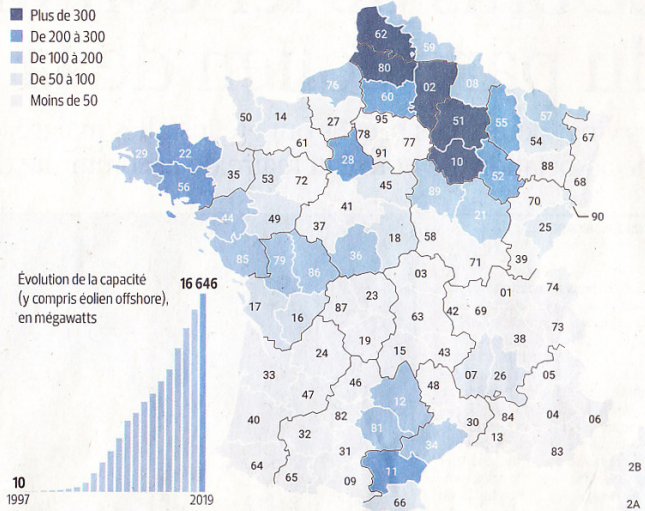
PROPOS RECUEILLIS PAR A.N.



Près de 9 000 éoliennes disséminées sur le territoire

Nombre d'éoliennes par département en 2020

- Plus de 300
- De 200 à 300
- De 100 à 200
- De 50 à 100
- Moins de 50



LE PLUS GRAND NOMBRE DE MACHINES

1	Hauts-de-France - Somme	723
2	Grand Est - Marne	449
3	Hauts-de-France - Pas-de-Calais	442
4	Hauts-de-France - Aisne	418
5	Grand Est - Aube	368

LES PLUS GRANDES PUISSANCES IMPLANTÉES

En mégawatts

1	Hauts-de-France - Somme	1 583
2	Hauts-de-France - Aisne	1030
3	Hauts-de-France - Pas-de-Calais	957
4	Grand Est - Marne	928
5	Grand Est - Aube	838

Un contentieux massif et âprement disputé

PAULE GONZALES
pgonzales@lefigaro.fr

IL EST massif et à fort enjeu politique et économique. Depuis un peu plus d'une dizaine d'années, le contentieux lié à l'énergie éolienne connaît une telle explosion que le pouvoir politique s'est résolu à revoir les règles procédurales afin de désengorger les juridictions administratives, submergées par le flot des recours qu'il entraîne.

Fin spécialiste des questions environnementales, Fabien Raynaud, qui préside la 6^e chambre du Conseil d'État en charge de ce contentieux, rappelle que « la quasi-totalité des contentieux environnementaux traités par la haute juridiction, et qui représente environ 250 affaires par an, l'éolien occupe un quart de ce dernier. Neuf affaires sur dix sont portées devant le Conseil d'État par les opposants à cette énergie. Et une sur dix par des promoteurs déboutés de leur demande de développement. « 28 dossiers ont déjà été jugés depuis le 1^{er} janvier 2020 et 63 affaires sont actuellement en stock, dont 20 enregistrées depuis le seul début de l'année traitant d'une autorisation d'exploiter », précise-t-on au Conseil d'État. De leur côté, les cabinets d'avocats spécialisés évaluent au doigt mouillé un contentieux de près de 500 dossiers en tout.

« Les décisions vont toutes dans le même sens et déboutent systématiquement les opposants à l'éolien »

FRANCIS MONAMY, AVOCAT

Un chiffre significatif qui explique pourquoi, en 2018, le gouvernement a choisi d'opérer une sorte de fusion procédurale en confiant l'ensemble du contentieux, qu'il soit en première ou en deuxième instance, aux cours administratives d'appel. De quoi permettre de raccourcir de 50 % les délais qui, jusque-là, pouvaient allègrement s'étendre sur 5 à 7 ans de procédure. En 2016, un premier décret avait déjà consacré la cour administrative d'appel de Nantes comme juridiction nationale spécialisée, désormais seule en charge du contentieux de l'éolien marin, dit « off-shore ». Pour ce dernier également, la totalité des appels d'offres ont fait l'objet de re-

cours. Depuis le début de l'année, Nantes a déjà jugé 8 dossiers d'éoliennes off-shore et en compte encore 4 en stock.

« Les décisions vont toutes dans le même sens, et déboutent systématiquement les opposants à l'éolien », s'inquiète Francis Monamy, avocat spécialiste de l'éolien, qui redoute un parti pris des juridictions administratives. Une crainte que balaie sobriement Fabien Raynaud, qui rappelle que, en l'occurrence, le Conseil d'État n'a pas toujours donné raison à la juridiction nantaise, « notamment en matière de droit à agir », rappelle-t-il.

Il est d'usage que, dans le contentieux de l'éolien, un même par des associations de citoyens du littoral, de l'environnement, des paysages, de marins-pêcheurs, d'agriculteurs, de riverains, de municipalités et même d'industriels. La diversité des requérants est la marque de fabrique de ce contentieux brûlant, qui déchaîne beaucoup d'agressivité, tout comme les pans de droit qu'il touche, de l'urbanisme à l'environnement sans oublier les questions énergétiques.

Mais le crible des décisions du Conseil d'État fait émerger deux « moyens » (arguments juridiques, NDLR), souvent retenus par les juridictions administratives et singulièrement par le Conseil d'État. Celui de l'atteinte aux paysages ainsi que les irrégularités de procédure concernant l'appréciation des conséquences environnementales de l'industrie éolienne. Au cœur de cette question : une directive européenne exigeant l'autonomie des autorités qui mènent les études d'impact environnementales par rapport à celles qui prononcent la décision finale d'autorisation. Or, jusqu'à récemment, en France, il n'était pas rare que ce soit la même autorité préfectorale qui mène l'étude d'impact et qui délivre les autorisations de développement des parcs éoliens.

Une confusion en passe de s'estomper, mais qui témoigne d'un droit encore extrêmement mouvant. Comme le rappelle M^e Monamy, ce dernier, très contraignant dans les années 1990 vis-à-vis des promoteurs de cette énergie, s'est progressivement allégé sous la volonté des gouvernements successifs, enclins à soutenir cette industrie. Signe ultime de cette évolution : la création d'une seule autorisation environnementale qui permet de se dispenser de permis de construire... ■

Source: Repère/Insee/Adm

Infographie LE FIGARO

Le bras de fer continue autour du parc éolien de la Sainte-Victoire

Les vingt-deux mâts prévus ont été installés malgré le combat juridique mené par une association. Le nouveau maire de la commune d'Ollières se lance aussi dans la bataille.

ANGÉLIQUE NEGRONI
anegroni@lefigaro.fr

« C'EST le pouvoir politique qui intervient pour couper l'herbe sous le pied des juges », dénonce Julien Lacaze, le président de l'association Sites et Monuments. Cette accusation lancée par celui qui combat tous azimuts l'éolien en France vise le préfet du Var. Le représentant de l'État a, selon lui, sauvé la mise à la société Provençialis, responsable d'un chantier dans le collimateur d'associations depuis des années. Cette filiale du groupe Eco Delta implantée à La Clotat défend en effet bec et ongles l'installation d'un parc éolien qui, au grand dam de ses adversaires, se situe à 10 km de la montagne Sainte-Victoire. Un paysage somptueux immortalisé par Cézanne dans plusieurs dizaines de ses toiles. Non loin, se trouve aussi la basilique de Saint-Maximin - troisième tombeau de la chrétienté.

Ainsi, alors que la justice allait se prononcer sur un arrêt immédiat de ce chantier réclamé par Sites et Monuments en raison, selon elle, de pièces manquantes dans le dossier de Provençialis, le préfet a, en quelque sorte, offert à l'industriel une porte de sortie. Par un arrêté du 29 mai, il lui a donné la possibilité de régulariser la situation dans un délai d'un an, tout en continuant les travaux, qui ont depuis d'ailleurs été menés tambour battant. Mi-mai, seuls trois mâts se dressaient dans le ciel. Plus de deux mois plus tard, ils sont tous installés. Les vingt-deux éoliennes prévues sont toutes bien visibles, car plantées sur la ligne de crête d'un chapelet de collines.

Loin de baisser les bras, Sites et



Monuments a décidé de poursuivre le bras de fer et attaque l'arrêté préfectoral. « Pour justifier sa décision, le préfet fait valoir l'intérêt général. Or il n'y a que l'intérêt du groupe industriel qui est en jeu dans cette affaire », assure son président.

Accident mortel

Dans ce combat juridique qui dure désormais depuis une quinzaine d'années, un autre attaquant vient de surgir. Concerné par ce chantier, car accueillant sur son territoire 12 des 22 mâts, le maire d'Ollières, fraîchement élu depuis

Le projet du parc éolien d'Artigues et d'Ollières (Var) se situe à 10 km de la montagne Sainte-Victoire, immortalisée par Cézanne dans plusieurs dizaines de ses toiles.

JEF WODNACK/JEFWOD - STOCKADOBEBE.COM

les dernières élections de mars, a décidé de se lancer dans la bataille. Une position qui tranche avec celle de l'ancienne édile qui, elle, soutenait le projet, tout comme la commune voisine d'Artigues, qui héberge l'autre partie du parc. « J'ai hérité de ce dossier, véritable serpent de mer et je m'y oppose », déclare ainsi le responsable d'Ollières, Arnaud Fauquet-Lemaître qui a lui aussi déposé un recours contre l'arrêté du préfet.

Pour le nouveau maire, ce chantier n'apporte que des inconvénients à sa commune, devenue dit-il, « la vitrine un peu voyante de

ce qui se joue un peu partout en France avec les éoliennes ». « Ce parc dénature le paysage et les retombées économiques pour notre village de 650 habitants sont dérisoires », déplore-t-il, après avoir obtenu un premier succès. Arnaud Fauquet-Lemaître est parvenu ces dernières semaines à mettre à l'arrêt les travaux durant plusieurs jours. « Car ce chantier, où il y a déjà eu un accident mortel, n'était pas sécurisé. J'ai pu m'y balader tranquillement durant plus d'une heure sans être une seule fois inquiété », raconte-t-il. Depuis, Provençialis a fait le nécessaire pour protéger le site. ■

5,1%

Place de l'éolien dans le mix énergétique français. Le nucléaire représente 71,7%

DES MÂTS QUI SOUVENT DIVISENT, QUI PARFOIS RASSEMBLENT

Des éoliennes citoyennes financées par et pour les citoyens. Depuis quelques années, ces initiatives fleurissent sur le territoire. Ainsi à Chamole, dans le Jura, dès 2007, avec une poignée de riverains bénévoles pour mener le projet, ou encore en pays de Villedieu, en Bretagne, où des habitants s'engagent dans la plantation d'éoliennes « pour une maîtrise locale et citoyenne de l'énergie ». En Haute-Vienne, ce sont 5 familles d'agriculteurs de la coopérative des Monts de Rilhac-Lastours qui ont lancé l'idée d'ériger une éolienne pour produire leur propre énergie. Et depuis 2014, « la "Citoyenne" est debout, tourne et inspire d'autres projets citoyens », se réjouissent-ils.

Les marins-pêcheurs inquiets pour la ressource halieutique

ERIC DE LA CHESNAIS
edelachais@lefigaro.fr

MANQUE de concertation, perturbation de l'écosystème, exclusion de zones de pêche, problèmes économiques... Les marins-pêcheurs sont très inquiets de l'implantation des futurs parcs éoliens offshore dans le milieu maritime français. Pour l'instant, pas un seul des dix projets qui sont planifiés le long des côtes françaises - certains depuis plus de dix ans - n'a vu le jour. Parmi eux, celui de Dieppe-Le Tréport concentre la plus forte opposition de toute une profession, et bien au-delà, qui a multiplié les recours en justice et les actions coup de poing. Dernier événement en date : une quinzaine de chalutiers a, il y a un peu plus d'une semaine, largué des projectiles sur un navire hydrographique venu explorer les fonds marins dans le cadre de ce projet datant d'une douzaine d'années. « Dès le départ, le choix de la zone pour implanter les éoliennes n'était pas le bon, rappelle Dimitri Rogoff, président du Comité national des pêches de Normandie, région qui regroupe le plus grand nombre de projets français (4 au total). Les promoteurs du parc, aujourd'hui EMDT - Énergie, n'ont pas tenu compte de nos demandes. La zone qu'ils ont choisie pour implanter ce parc d'une soixantaine d'éoliennes est très riche en poissons, c'est par ailleurs une frayère qui risque d'être perturbée avec l'installation des piliers en mer. »

« Nous sommes au cœur d'une zone Natura 2000, composée de fonds sableux, d'une profondeur comprise entre 20 et 40 mètres, très bonne pour les poissons plats. Elle va être mise à mal par ce parc », ajoute Bruno Danchicourt, secrétaire national des marins CFTC, également membre du Conseil national mer et littoral. Sur le plan économique, les pêcheurs re-

doutent la mise en cale sèche de leur navire et la suppression d'emplois qui en résulteraient. « Notre flottille, principalement composée de bateaux côtiers, va être gênée par les éoliennes qui représenteront autant d'obstacles supplémentaires. Autour desquels, qui plus est, il y aura une zone d'exclusion de 500 mètres, sans oublier les câbles de recardement sous-marins, qu'il faudra éviter également, déplore Olivier Becquet, membre de la coopérative des pêcheurs du Tréport regroupant 75 bateaux. L'avenir de nos 200 marins et, à terre, des 600 postes de travail indirects liés à la pêche est en jeu, soit au total 800 emplois menacés. »

Ailleurs, les situations sont assez contrastées d'un projet à l'autre. « Pour certains projets de parcs éoliens, comme celui de Saint-Nazaire - le premier à partir en construction -, les relations avec la profession se passent bien, relativise-t-on au Comité

L'avenir de nos 200 marins et des 600 postes de travail à terre indirects liés à la pêche est en jeu, soit au total 800 emplois menacés

OLIVIER BECQUET
MEMBRE DE LA
COOPÉRATIVE DES
PÊCHEURS DU TRÉPORT

national des pêches, à Paris. Toutefois, il ne sert à rien de multiplier les projets s'il n'y a pas, préalablement, de retour d'expérience d'un parc opérationnel pour connaître l'impact sur l'environnement, les ressources halieutiques ou encore l'organisation de la sécurité en mer. »

Concertation publique

D'autant que le contexte évolue. Depuis l'apparition des premiers projets, le réchauffement climatique a entraîné une migration des stocks et transformé des zones, autrefois peu exploitées par les pêcheurs, en lieux très productifs pour la pêche. Avec des couloirs de migration pour certaines espèces, comme l'araignée de mer au large de Saint-Brieuc, en Bretagne Nord. Là, un projet éolien offshore suscite le mécontentement des pêcheurs et riverains. En outre, le Brexit et les restrictions possibles des zones de pêche britanniques qui

en découleraient, ainsi que les incertitudes liées au Covid-19, rendent l'acceptabilité des projets offshore aujourd'hui plus difficile. Néanmoins certains marins-pêcheurs ne veulent pas être résignés. « Au lieu de percevoir l'éolien offshore comme une contrainte, voyons-le comme une opportunité pour notre secteur et, plus largement, pour notre pays. La France, avec le plus grand domaine maritime au monde, peut devenir leader européen sur l'éolien offshore, dont les conséquences pour les pêcheurs sont moindres, insiste Olivier Le Netzet, président du comité régional des pêches maritimes de Bretagne. Plutôt que d'être spectateurs d'un mouvement inéluctable, soyons des acteurs force de propositions. » Une concertation publique vient d'être lancée en Bretagne Sud sur un parc éolien flottant d'une vingtaine de mâts, au sud de l'île de Groix et à l'ouest de Belle-Île-en-Mer. ■

Une production d'électricité qui reste mineure en France

THOMAS LESTAVEL @lestavel

8 000 éoliennes

ont généré 34,1 térawattheures d'électricité l'an passé, soit 7,2% de la consommation française

LA FRANCE doit rattraper le retard sur ses voisins dans la production électrique d'origine éolienne. Le gouvernement veut que la capacité des éoliennes terrestres double d'ici à 2028, pour atteindre 33 gigawatts (GW). S'y ajouteront, dans les quinze ans à venir, plusieurs parcs d'éoliennes sur mer représentant une capacité de production de plus de 10 GW, l'équivalent de dix réacteurs nucléaires. Si la France possède le deuxième gisement éolien européen dans la Grande-Bretagne, sa puissance installée (16,5 GW à fin 2019) la place au 4^e rang, loin derrière l'Allemagne et ses 61 GW.

Le vent reste une source mineure

d'électricité en France. 8 000 éoliennes ont généré 34,1 térawattheures d'électricité l'an passé, soit 7,2% de la consommation.

Fabriquées par cinq groupes étrangers

Depuis le rachat d'Alstom par GE, aucune entreprise tricolore ne fabrique d'éoliennes. Plus de 90% des capacités du pays ont été fabriquées par cinq groupes étrangers : le danois Vestas, les allemands Enercon et Senovion et les espagnols Acciona et Siemens Gamesa. Cela n'empêche pas la filière de créer de l'emploi industriel en France. Plus de 1 500 salariés travaillent pour GE à Saint-Nazaire et Cherbourg, Siemens Gamesa construit une usine au Havre, qui va embaucher 750 personnes.

Les éoliennes sont opérées par des exploitants. Les deux premiers (Engie et EDF) représentent un quart de la puissance raccordée.

Posées à plusieurs kilomètres des côtes et pouvant dépasser 200 mètres de haut, les éoliennes offshore sont propulsées par les vents marins. Deuxième puissance maritime mondiale, la France dispose d'un potentiel de développement, mais elle a raté le coche de l'éolien en mer. Si l'Allemagne en exploite 7,5 GW, les premiers parcs français seront mis en service à partir de 2023. Suite à trois appels d'offres, sept parcs de 500 mégawatts (MW) chacun, entre Dunkerque et l'île d'Yeu, ont été attribués (quatre à EDF, deux à Engie, un à l'espagnol Iberdrola).

Le président Macron a promis que

l'État attribuerait un GW supplémentaire chaque année d'ici à 2024. « En France, il faut sept à dix ans pour construire un parc éolien en mer, dont cinq à sept ans de procédures », rappelle RTE, qui achemine l'électricité vers le continent. La filière emploie 18 200 personnes. Question rentabilité, l'éolien est de plus en plus compétitif. Les tarifs des derniers appels d'offres proposent un mégawatt-heure (MWh) à 62 euros pour l'éolien terrestre, et RTE évoque un coût complet de 60 euros par MWh pour l'éolien en mer. Des montants proches de celui du nucléaire, dont le coût complet se situe à 62 euros par MWh, selon la Cour des comptes. Les réacteurs EPR de nouvelle génération affichent, eux, un prix dépassant les 110 euros le MWh. ■